

*Assurance
K.A.
P.R.P.*



RÉPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi



Ministère de la Famille, des Organisations Féminines
et de la Protection de l'Enfance

M.F.O.F.PE

**Rapport de présentation
du projet de budget 2011
Session budgétaire**

Assemblée Nationale

Octobre, 2010

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Je vous remercie de l'opportunité que vous m'offrez de vous présenter le projet de budget du Ministère de la Famille, des Organisations Féminines et de la Protection de l'Enfance pour l'année 2011.

Il a été élaboré sur la base des dispositions du Décret n°2010-1012 du 03 août 2010 relatif aux attributions du Ministre de la Famille, des Organisations Féminines et de la Protection de l'Enfance et du décret n°2010-925 du 8 juillet 2010 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères, modifié.

Cette session est, pour moi, une occasion pour discuter avec vous, Honorables Représentants du peuple, des actions que nous comptons mettre en oeuvre pour contribuer à un mieux être des populations que le Gouvernement a la mission naturelle de réaliser.

Consacrée par le calendrier républicain, cette séance revêt une importance capitale. Aussi, représente-t-elle, pour moi, un moment d'échanges hautement instructifs pour la présentation de nos projets et programmes émanant de la vision du Chef de l'Etat, son Excellence, Maître Abdoulaye WADE, laquelle recoupe les aspirations légitimes des populations bénéficiaires de nos interventions.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Par Décret n°2010-1012 du 03 août 2010 relatif aux attributions du Ministre de la Famille, des Organisations Féminines et de la Protection de l'Enfance, Monsieur le Président de la République nous a confié, sous l'autorité du Premier Ministre, la charge de préparer et de mettre en œuvre sa vision *en matière de politique familiale, de protection et de développement des femmes et des enfants*, conformément aux engagements pris par le Sénégal au niveau de l'union Africaine et devant la communauté internationale.

A cet effet, mandat nous est donné :

- de veiller au respect des droits fondamentaux des enfants et d'assurer la bonne intégration des jeunes enfants dans la vie familiale et sociale ;
- d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques à l'égard des enfants abandonnés, des enfants des rues et des enfants en voie de marginalisation, d'entreprendre des actions permettant de donner un cadre de vie décent à ces enfants ;
- d'identifier et de mettre en œuvre les mesures requises pour la préservation des valeurs familiales ;
- ~~XX~~ d'élaborer des politiques de développement social et d'encadrement des organisations féminines, mais aussi de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des familles ;
- de veiller à ce que les projets de développement profitent à l'ensemble des catégories sociales de la population, et notamment aux plus démunis ;
- de participer avec tous les ministères, à la définition et à la mise en œuvre des politiques d'élimination de la pauvreté ;
- d'assurer la tutelle du Commissariat à la Sécurité Alimentaire.

La réalisation des missions du département repose sur un cadre d'élaboration et d'exécution des politiques de protection, de promotion et de développement de la famille, de la femme et de l'enfant, assis sur :

- un programme décennal (2007–2016) qui met en œuvre la lettre de politique sectorielle de développement familial et social ;
- ✓ - une stratégie nationale de protection sociale ;
- ✗ - un Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme (CDSMT), articulé autour de 05 programmes que sont :
 - l'accès des groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux de base;
 - le renforcement des capacités techniques des groupes vulnérables ;
 - l'accès aux ressources financières et aux facteurs de production ;
 - ✗ ○ la protection sociale des groupes vulnérables ;
 - l'appui institutionnel et la gestion.

Ces instruments devraient permettre d'imprimer une démarche nouvelle à l'autonomisation de la femme, à la protection de l'enfant et à la consolidation de la cellule familiale.

Concrètement, il s'agira pour le département d'apporter une réponse durable avec un impact réel sur les conditions d'existence des populations-cibles, grâce :

- à la consolidation des résultats obtenus dans les programmes de réduction de la pauvreté, de promotion et de protection des groupes vulnérables ;
- au renforcement des capacités des structures à répondre à la demande sociale ;
- à la prise en charge adéquate des besoins des groupes vulnérables.

Dans cette logique de mieux satisfaire les besoins des populations afin de réduire les risques de basculement d'importantes franges de la population dans l'extrême pauvreté et l'exclusion, mon département s'engage, à partir de 2011, à accélérer la mise en œuvre de l'Initiative Nationale pour la Protection Sociale des groupes vulnérables (INPS - *SUQALI JABOOT*).

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Avant d'aborder les axes qui structureront nos interventions pour le prochain exercice budgétaire, permettez-moi de vous faire l'économie des principales réalisations du département en 2010 suivant les différents secteurs qui le composent :

- Secteur du développement familial et social ;
- Secteur de l'enfance ;
- Secteur de la femme et des organisations féminines.

Pour le **secteur du développement familial et social**, l'accent a été mis sur l'amélioration de la qualité du service public et le renforcement des mécanismes de protection sociale en faveur des groupes vulnérables.

Pour mieux satisfaire la demande sociale, l'amélioration de la qualité du service public a porté sur :

- un meilleur ciblage des interventions en vue d'atteindre les plus vulnérables ;
- une décentralisation de l'action publique à travers une forte implication des autorités administratives et une participation des populations ainsi que de leurs représentants ;

- une plus grande transparence dans les choix afin d'assurer la traçabilité des réalisations du département.

Le renforcement des mécanismes de protection sociale vise à permettre aux groupes vulnérables de faire face aux éventuels chocs, risques socio-économiques et catastrophes. Ce volet laisse apparaître des résultats appréciables dans divers domaines.

Pour rappel, l'INPS que j'ai annoncée plus haut, a été lancée officiellement par le Chef de l'Etat le 09 avril 2010. Elle constitue un cadre fédérateur, intégré, participatif et décentralisé de formulation, de mise en œuvre, de coordination et d'harmonisation des actions destinées aux populations pauvres.

Elle est bâtie autour d'un dispositif institutionnel et communautaire d'appui à la base constitué de plateformes techniques opérationnelles inclusives des services déconcentrés de l'Etat et d'une masse critique d'Acteurs Porteurs de Dynamiques Communautaires (APDC), des citoyens engagés volontairement et bénévolement à prolonger l'action publique jusqu'aux communautés de base.

Un programme d'appui à la mise en œuvre de l'INPS, d'un coût de 30 milliards FCFA, a été formulé par le département et transmis aux partenaires techniques et financiers par le Ministère de l'Economie et des Finances.

Ledit programme s'inscrit également dans une perspective d'articulation forte entre le développement de filets sociaux de sécurité et la mise en œuvre de stratégies de promotion ou d'autonomisation socio-économique des groupes vulnérables.

En attendant la mobilisation des ressources, l'Initiative a permis, entre autres réalisations :

- la formation de 945 APDC et la stabilisation d'outils pédagogiques (manuels et guides d'intervention) axés sur la mobilisation sociale, la communication pour le développement, le diagnostic participatif et la protection sociale ;
- la restructuration du mouvement associatif féminin au niveau régional, départemental et local avec comme produit, un répertoire national de 24.728 organisations de femmes.

✓ Dans la même veine, un programme pilote de transferts sociaux en bons d'achat alimentaire (mil, riz, maïs, huile, sucre) destinés aux familles les plus démunies a été développé, en partenariat avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et sur financement du projet *Facilité Alimentaire* de l'Union Européenne pour un montant de 1.875.000.000 CFA.

A terme, ce programme dont j'ai procédé au lancement officiel, en septembre dernier, devra contribuer à améliorer les conditions de vie de 17.400 ménages du département de Pikine et de la commune de Ziguinchor pour environ 104 400 bénéficiaires.

Le Programme d'Alphabétisation et d'Apprentissage de Métiers pour la Lutte contre la Pauvreté « PALAM », lancé officiellement par le Chef de l'Etat en présence du Président de la Banque Islamique de Développement (BID), vise à :

- renforcer les capacités d'accès à une éducation de qualité des enfants âgés de 9 à 15 ans déscolarisés de manière précoce ou non scolarisés, avec un accent particulier sur la correction des disparités filles/garçons ;
- répondre aux besoins éducatifs de 3.000 jeunes âgés de 16 à 24 ans pour leur assurer un accès équitable à des programmes de formation qualifiante et à la micro finance ;

permettre à 10.000 femmes, travailleuses analphabètes, sans qualification et âgées de 24 à 49 ans, d'accéder aux opportunités d'alphabétisation fonctionnelle, de formation qualifiante et de financement de leurs activités.

En phase pilote d'une durée de 3 ans, le PALAM a parachevé les études et travaux préalables au déroulement de ses différents programmes, notamment la construction de 200 classes pour l'inscription de 8.000 enfants à partir du mois d'octobre 2010, dans les régions de Diourbel et de Kaffrine.

Dans l'axe Nord du pays, le partenariat avec l'UNFPA, le PNUD et la coopération luxembourgeoise a permis la construction et l'équipement de 04 cases de santé à Darou Rahma (région de Louga), à Bélinaybé (région de Matam) et à Talbakhla et à Temey Léwa (région de Saint Louis).

Ce même programme a également financé, pour un montant 85 millions FCFA, des initiatives communautaires au profit de femmes et de personnes handicapées.

S'agissant de l'excision, Monsieur le Premier Ministre a procédé, en février 2010, au lancement officiel du 2ème plan national d'actions pour l'abandon total et définitif de cette pratique au Sénégal à l'horizon 2015.

Avec 4431 communautés ayant renoncé à la pratique sur les 5 000 recensées en 1997 soit un taux de 88,62%, la tendance à l'abandon se confirme et se renforce par des déclarations publiques, malgré quelques réticences observées çà et là.

Pour soutenir la dynamique et éviter un retour à la pratique, un programme de formation et de réinsertion par l'ingénierie en matière d'énergie solaire a été mis en œuvre en partenariat avec l'ONG Tostan et la coopération indienne.

Les efforts ainsi consentis par le Sénégal dans ce domaine, ont été salués par la communauté africaine et internationale, lors de la 54^{ème} session de la commission de la condition féminine des Nations unies (CCF) tenue en mars 2010, à New York et lors de la conférence interparlementaire tenue à Dakar, en avril 2010, sur les lois favorables à l'abandon de l'excision.

Cette dernière rencontre, ayant réuni 28 délégations de pays où se pratique l'excision, a été le point de départ d'un processus de soutien à la résolution interdisant l'excision dans le monde, en examen au niveau de l'Assemblée Générale des Nations unies.

Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité alimentaire, le département a contribué à la promotion du consommateur local.

Pour la première fois, le stock national de sécurité alimentaire a été exclusivement reconstitué à partir de la production locale, participant ainsi à trouver une solution à l'épineuse question de la mévente de la production de riz de la vallée et du Sud du pays.

Pour les années à venir, cet acquis sera consolidé en vue de stimuler la production locale et d'accroître les revenus des producteurs.

Jé crois devoir souligner au sujet de la sécurité alimentaire, que la dotation budgétaire d'un montant d'un milliard FCFA ne représente que le quart des besoins annuels pour satisfaire les cérémonies religieuses, assister les populations victimes de sinistres et intervenir en cas de pénuries ; eu égard au renchérissement du prix du riz et de l'augmentation de la demande.

Sur un autre plan, le cumul des programmes annuels d'investissement des ONG s'élève à plus de 15 milliards FCFA dans des domaines divers comme l'éducation, la santé, l'assistance sociale, l'hydraulique et les activités génératrices de revenus (AGR). L'évaluation de leur mise en œuvre annuelle a permis de constater un taux moyen d'exécution financière de 67,12%.

Ces investissements concernent essentiellement les régions de Thiès, Louga, Saint-Louis, Ziguinchor, Kaolack et Dakar qui sont les zones de plus grande concentration des ONG par rapport à celles de Tambacounda, Diourbel, Kolda et Kédougou.

Le 20 octobre dernier, j'ai co-présidé, avec mon collègue de l'Economie et des Finances, la Journée Internationale de la Pauvreté et la Journée Mondiale de la Statistique. A cette occasion, les acteurs de développement ont porté une réflexion sur les deux thèmes : *De la pauvreté au travail décent : franchir le cap - Les nombreuses avancées de la statistique officielle.*

Dans le secteur de l'enfance, les actions du département ont été orientées vers l'amélioration de l'environnement juridique et institutionnel, le développement et la protection des enfants contre la vulnérabilité.

Parmi les actions tendant à créer un environnement favorable à la survie des enfants, le renforcement du cadre institutionnel et la vulgarisation des droits de l'enfant ont constitué des pans importants et prioritaires.

A ce titre, on peut citer :

- l'élaboration du rapport initial de la Charte Africaine des Droits et du Bien-Être de l'enfant ;
- l'organisation de la Journée de l'Enfant Africain et de la Semaine Nationale de l'Enfant. Ces événements spéciaux célébrés, cette année, dans tous les départements ont été prolongés par un programme de plaidoyer en direction des journalistes, de la société civile et des membres du Conseil économique et Social sur le thème *Planification et budgétisation pour le bien-être de l'enfant*.

En perspective, il est envisagé de poursuivre ce plaidoyer auprès de votre Auguste Assemblée et auprès des élus locaux.

S'agissant du développement et de la protection des enfants contre la vulnérabilité, l'errance, la maltraitance et les abus sexuels, les interventions ont permis :

- X - l'appui à 1.470 familles vulnérables pour un montant de 285.500.000 FCFA ayant permis un soutien à la scolarisation et à la prise en charge sanitaire de 4.410 enfants ;
- X - la poursuite et le suivi du financement des 43 microprojets approuvés en 2008 et en 2009 par le Fonds d'Appui aux Initiatives locales (FAIL), fruit de la coopération avec l'UNICEF et l'Italie ;
- X - l'appui à 58 daaras en équipements divers (denrées alimentaires, matériels d'hygiène et médical ou de couchage) ;
- l'offre de service à 2.288 enfants en situation de vulnérabilité dont 486 filles et 376 originaires de pays de la sous-région. Ces services englobent l'hébergement d'urgence, la prise en charge psychosociale et sanitaire, la réinsertion familiale éducative et professionnelle.

Dans ce cadre, la ligne d'assistance téléphonique (800 00 88 88), instrument d'alerte et de dénonciation des faits et actes de violences à l'encontre des enfants, a enregistré 6.013 appels qui ont fait l'objet d'une prise en charge.

J'ai le plaisir de vous informer, Honorables Députés, que suite à la célébration de la Journée Internationale des lignes d'assistance le 17 mai, l'Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) vient d'attribuer au Centre Ginddi un numéro harmonisé à 3 chiffres (116), plus facile à retenir et conforme aux normes standards internationaux.

- la mise en œuvre d'un plan de communication et de mobilisation sociale par le renforcement des capacités des acteurs à la base :

- 600 acteurs locaux (OF, APDC, services étatiques déconcentrés) ont reçu une information sur les dispositions législatives et réglementaires interdisant la maltraitance des enfants en particulier ;
- 84 délégués de quartiers ont été formés sur l'hébergement d'urgence et l'accompagnement psychosocial à Guédiawaye ;
- 52 animateurs sociaux ont été formés sur l'accompagnement psychosocial des enfants en situation de vulnérabilité dans les zones pilotes (Guédiawaye, Ziguinchor et Kolda) ;

- 294 maîtres coraniques ont été formés sur les droits de l'enfant, en éducation à la vie familiale et en caractères coraniques;
- 13 comités techniques de suivi (CTS) des services départementaux de développement communautaire (SDDC) ont été équipés en motos, matériels informatiques et appuyés pour leur fonctionnement.

Toutes ces actions sont conformes à la protection des enfants et des jeunes contre l'abandon moral, consacrée par la Constitution, les lois et règlements et les engagements internationaux auxquels le Sénégal a souscrits, notamment :

- la Charte Africaine des Droits et du Bien-Être de l'Enfant ;
- la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant ;
- la Convention de Palerme sur la Criminalité transnationale organisée et son Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

En ce qui concerne le secteur de la femme et des organisations féminines, le département s'est inscrit dans la dynamique d'autonomisation de la femme, conformément aux engagements pris par le Chef de l'Etat devant la communauté nationale et internationale de réaliser les OMD en 2015.

Cet élan s'est traduit cette année par le vote, l'adoption et la promulgation de la loi instituant la parité absolue homme/femme dans les institutions totalement ou partiellement électives. C'est le lieu de rendre hommage à son initiateur Monsieur le Président de la République et à vous, Honorables Députés, qui en avez délibéré.

Et à l'effet de marquer cette grande avancée vers l'ère de la parité, il a été convenu, avec les organisations nationales et locales de femmes, de proposer au Chef de l'Etat de retenir la date du 14 mai, Journée Nationale de la Parité homme/femme au Sénégal.

La 28^{ème} édition de la quinzaine nationale de la femme a été marquée par des innovations majeures dont la décentralisation de son organisation à travers des journées régionales et départementales et celle dédiée aux sénégalaises de l'extérieur.

Ces journées ont été l'occasion pour les femmes de débattre et d'aboutir à l'adoption d'un mémorandum national pour l'autonomisation de la femme sénégalaise articulé autour de la santé de la famille, de la lutte contre le gaspillage, du financement de l'entrepreneuriat féminin et de la parité.

Ce débat a permis également de stabiliser un format de Comité Consultatif national de la femme sénégalaise qui garantit la participation effective des organisations de femmes à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques et programmes de développement. Un projet de décret élaboré, suivant un processus participatif, sera incessamment soumis à l'appréciation du Chef de l'Etat.

La promotion du statut économique et du leadership des femmes a été poursuivie à travers :

- la mise à disposition, suivant une approche décentralisée et concertée avec tous les acteurs, d'équipement de production, de transformation et d'allègement des travaux domestiques de la femme (moulins, machines à coudre, matériel de transformations de céréales et de fruits et légumes, ...). Ce programme a permis de générer des revenus substantiels au profit des femmes et de renforcer leur rôle et statut dans la famille et la communauté ;

- la formation, puis le financement de 660 femmes issues des Organisations féminines (OF) de la région de Dakar dans les domaines de la teinture, du bio-maraîchage et de la transformation des céréales, des produits halieutiques et des fruits et légumes ;
- le renforcement des capacités de 1500 femmes et jeunes filles, dans les 09 CEDAF opérationnels, en technique de gestion, sérigraphie, teinture, management des organisations, gestion de l'environnement, transformation des produits locaux, micro-jardinage, maraîchage, aviculture, restauration, informatique, alphabétisation, couture et broderie.

A ce propos, il convient de souligner que, pour des raisons budgétaires, la finalisation des 05 CEDAF de Thiès, Oussouye, Mbacké, Parcelles Assainies et Kaolack ne s'est pas matérialisée comme prévu en 2010.

Dans le domaine de la santé des femmes, l'initiative régionale d'assistance à vingt femmes sénégalaises porteuses de fistules obstétricales, soutenue par le Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG) est actuellement en cours au niveau de l'hôpital général de Grand Yoff.

Ce programme pilote comprenant une composante médicale et une composante réinsertion sociale et économique, est mis en œuvre en synergie avec le Ministère en charge de la Santé, l'UNFPA et des organisations de la société civile.

En matière de lutte contre le VIH/Sida et les IST, 521 activités d'IEC ont permis de sensibiliser 10.000 personnes et de faire dépister 3.323 individus dans les 14 régions du pays.

Toujours dans le domaine de la promotion de la Femme, j'ai procédé, le 31 juillet à l'occasion de la journée panafricaine de la femme, au lancement de la Décennie de la Femme Africaine 2010-2020 instituée par la Commission de l'Union Africaine en vue d'accélérer l'exécution des engagements relatifs à l'égalité des sexes et de renforcer la participation des femmes aux instances de décision depuis les communautés de base jusqu'au niveau continental.

Les faits marquants de cette manifestation, au Monument de la Renaissance Africaine, ont été :

- le cours magistral délivré par le Professeur Iba Der THIAM Vice-Président de votre Auguste Assemblée sur le thème *Rôles et responsabilités de la femme dans la renaissance africaine* ;
- la très belle participation des communautés d'africaines vivant au Sénégal à travers un dialogue des expressions culturelles (vestimentaires, culinaires et artistiques) ;
- la présence remarquable de Madame Jeanne Martin CISSE de nationalité guinéenne, une pionnière du combat des femmes africaines.

Il convient d'ajouter, pour clore ce point, que mon département, en collaboration avec les organisations de femmes, envisage, très prochainement, de rendre un hommage à cette dernière pour la servir en exemple aux jeunes générations.

Sous le thème, *la lutte contre la pauvreté : contribution des femmes dans la GOANA et impact des changements climatiques sur l'environnement*, la Journée de la Femme rurale et la Journée de l'Alimentation, célébrées le 16 octobre 2010, ont permis d'adopter la *Déclaration de GNIBY* qui décline un ensemble de pistes en vue de structurer une réponse aux attentes et aspirations des femmes vivant en zones rurales et leurs contributions à l'alimentation des familles.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Au cours du prochain exercice budgétaire, nous comptons surtout consolider les acquis de 2010, par des actions portant sur :

- le renforcement des capacités techniques d'intervention et de facilitation de l'accès aux opportunités des Organisations de femmes et des autres acteurs à travers l'alphabétisation, la formation et l'équipement ;
- la promotion et de protection des droits de la femme notamment par l'accélération de l'abandon de l'excision, l'assistance des femmes porteuses de fistules obstétricales, l'élaboration de la loi d'orientation familiale, la contribution à la préparation de la mise en œuvre de la loi sur la parité ;
- la poursuite de la promotion du consommateur local et de la lutte contre le gaspillage ;

- le renforcement de la lutte contre la vulnérabilité des enfants par l'élaboration et la mise en œuvre d'un système national intégré de protection de l'enfant suivant une approche holistique et participative incluant l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs. Ce système sera axé sur le renforcement et la mise en application du cadre juridique, l'amélioration des services de protection, la communication et la mobilisation sociale pour un changement de comportements durables et la participation des enfants ;
- la capitalisation des expériences pilotes des programmes de cash transfert en vue de leur passage à l'échelle dans la perspective de l'intégration de ces actions dans le document de politique économique et sociale en perspective.

Les autres chantiers porteront sur :

- une initiative de renforcement des capacités et d'habilitation des adolescentes et des jeunes filles en situation de vulnérabilité ;
- une rationalisation des stratégies d'accompagnement et de l'appui-conseil aux ONG par la réactualisation de la cartographie de la pauvreté et un renforcement de la communication avec les acteurs de développement non étatiques ;

- un programme de promotion de l'entrepreneuriat social et familial qui vise à autonomiser les familles par des services non financiers mais générateurs de valeur ajoutée.

Au total, en dépit des difficultés de tous ordres et des enjeux qui s'attachent à la prise en charge des aspirations de la femme, de l'enfant et la famille, mon département ne ménagera aucun effort pour traduire en actes concrets la vision et la volonté du chef de l'Etat pour un Sénégal de paix, de justice, d'équité et de prospérité.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Sur la base des actions prioritaires, le projet de budget 2011 du département est ainsi structuré :

- titre 2 : les dépenses de Personnel ;
- titre 3 : les dépenses de fonctionnement hors personnel, hors transfert ;
- titre 4 : les dépenses de transfert ;
- titre 5 : les dépenses en capital qui seront présentées avec la répartition des ressources en financements extérieurs et financements intérieurs ;
- titre 6 : les dépenses de transfert en capital.

Titre 2 : Dépenses de personnel

Article 61

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Les dépenses de personnel, pour l'année 2011, sont estimées à un milliard trois cent quatre-vingt onze millions quatre cent trente trois mille soixante (1.391.433.060) FCFA contre un milliard six cent soixante six millions deux cent soixante quatorze mille cent vingt (1.666.274.120) FCFA en 2010 soit une baisse en valeur absolue de deux cent soixante quatorze millions huit cent quarante et un mille soixante (274.841.060) FCFA et de 16,49% en valeur relative.

Cette baisse du montant du titre est consécutive au départ de l'Agence nationale de la Case des tout Petits vers la Présidence de la République et de certaines directions et structures nationales (Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés, Office des Pupilles de la Nation, Direction de l'Equité et de l'Egalité de Genre, Direction de la Microfinance, Fonds d'Impulsion de la Microfinance, Fonds National de Promotion de l'Entreprenariat Féminin, Fonds National de Crédit pour les Femmes, Direction de l'Entreprenariat Féminin) vers d'autres ministères.

Titre 3: Dépenses de fonctionnement

(Hors personnel, hors transferts)

Article 62

Le montant total du titre 3 réévalué se chiffre pour l'année 2011 à un milliard cent cinquante trois millions six mille (1.153.006.000) FCFA contre un milliard huit cent quarante huit millions neuf cent soixante quinze mille (1.848.975.000) FCFA en 2010, soit une baisse de six cent quatre vingt quinze millions neuf cent soixante neuf mille (695.969.000) FCFA en valeur absolue et 37,64% en valeur relative.

Cette baisse observée dans les dépenses de fonctionnement est due, au départ des directions et structures citées plus haut d'une part, et d'autre part, les crédits votés et réévalués en 2010 ont connu une baisse en 2011.

Titre 4 : Dépenses de Transfert

Article : 64

Les dépenses de transferts du titre 4 réévalué ont baissé de moitié. Evaluées pour l'année 2011 à un milliard sept cent vingt six millions huit cent soixante neuf mille (1.726.869.000) FCFA en 2010, elles sont passées à un niveau de huit cent soixante millions sept cent treize mille cinq cent (860.713.500) FCFA traduisant ainsi une baisse de huit cent soixante six millions cent cinquante cinq mille cinq cents (866.155.500) FCFA en valeur absolue et 50,16% en valeur relative.

Cette baisse observée dans les dépenses de transfert courant est due, au départ de l'ENTSS, l'ANCTP et de l'ONPN d'une part, et d'autre part, les crédits votés en 2010 ont été réévalués à la baisse en 2011.

Titre 5: Dépenses d'investissements exécutées par l'Etat

S'agissant des crédits de paiement des dépenses d'investissements exécutés par l'Etat, le montant de l'enveloppe est arrêté à la somme de quatre milliards neuf cent trente millions (4.930.000.000) FCFA en 2011 contre six milliards six cent soixante onze millions cinq cent mille (6.671.500.000) FCFA en 2010, soit une baisse de un milliard sept cent quarante et un millions cinq cent mille (1.741.500.000) FCFA en valeur absolue et 26,10% en valeur relative.

Cette baisse est consécutive au transfert de certains projets vers d'autres ministères.

Cette enveloppe est destinée à la poursuite de projets déjà entamés. Il s'agit de :

- * - l'appui au dispositif de suivi-évaluation des programmes de lutte contre la pauvreté ;
- la lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants ;
- ✕ - l'Initiative nationale pour la Protection Sociale ;
- l'aménagement du cadre de vie dans les daaras ;
- l'alphabétisation et l'apprentissage de Métiers pour la Lutte contre la Pauvreté ;
- la reconstitution du stock de sécurité alimentaire ;
- l'appui aux groupements féminins ;
- ✕ - l'appui pour la lutte contre la pauvreté (phase 2).

L'analyse de la structure des prévisions de dépenses en capital de l'année 2011 fait ressortir des financements extérieurs chiffrés à trois milliards trois cent trente cinq millions (3.335.000.000) FCFA, soit 68% du total contre un milliard cinq cent quatre vingt quinze millions (1.595.000.000) FCFA pour les financements intérieurs, soit 32%.

Par rapport à l'exercice 2010, ces financements intérieurs ont connu une baisse d'un montant de neuf cent onze millions cinq cent mille (911.500.000) FCFA, soit 36,37%.

Quant aux financements extérieurs, ils ont enregistré une diminution de crédits d'un montant de huit cent trente millions (830.000.000) FCFA, soit 19,14% par rapport à l'année en cours. Ces financements sont répartis en :

- emprunts pour un milliard trois cent cinquante millions (1.350.000.000) FCFA ;
- et subventions pour un milliard neuf cent quatre vingt cinq millions (1.985.000.000) FCFA.

Titre 64 Dépenses de transfert en capital

Le montant des dépenses de transfert en capital est chiffré pour l'année 2011 à un milliard cent trente millions (1.130.000.000) FCFA contre six milliards huit cent quarante quatre millions cinq cent mille (6.844.500.000) FCFA en 2010, dénotant ainsi une baisse en valeur absolue de cinq milliards sept cent quatorze millions cinq cent mille (5.714.500.000) FCFA et en valeur relative de 83,49%.

Cette baisse s'explique, en grande partie, par l'apurement des dettes contractées dans le cadre de l'opération « Assistance au monde rural, 2008 » qui a bénéficié en 2010 d'une dotation de quatre milliards (4.000.000.000) FCFA, mais également par le départ de l'ANCTP qui avait une dotation de neuf cents millions (900.000.000) FCFA.

Conclusion

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Le projet de budget du Ministère de la Famille, des Organisations Féminines et de la Protection de l'Enfance est chiffré à neuf milliards quatre cent soixante cinq millions cent cinquante deux mille cinq cent soixante (9.465.152.560) FCFA pour 2011 contre dix huit milliards sept cent cinquante huit millions cent dix huit mille cent vingt (18.758.118.120) FCFA en 2010, soit une baisse de neuf milliards deux cent quatre vingt douze millions neuf cent soixante cinq mille cinq cent soixante (9.292.965.560) FCFA en valeur absolue et 49,54% en valeur relative.

La part du fonctionnement est de 36% contre 64% pour l'investissement.

Les crédits de fonctionnement ont connu globalement des baisses, en raison principalement de la diminution des services votés et réévalués et du départ de certaines directions et structures nationales vers d'autres ministères.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Voilà présenté, le projet de budget du Ministère de la Famille, des Organisations Féminines et de la Protection de l'Enfance, pour l'année 2011.

Je vous remercie de votre aimable attention et reste à votre entière disposition.